

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 21 mai 2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTEGRALES

Dimanche 4 juillet 2021-convocation des électeurs de la commune de SOUBES - second tour

Par décision du Conseil d'État du 14 avril 2021, les opérations électorales du 28 juin 2020 de la commune de Soubès ont été annulées.

Il convient donc de procéder à un second tour pour l'élection municipale partielle intégrale et communautaire.

Par arrêté préfectoral n° 2021-III-137 du 19 mai 2021, les électeurs de la commune de Soubès sont convoqués en vue d'élire l'intégralité du conseil municipal, soit 15 membres, et 3 conseillers communautaires.

Le scrutin est fixé au dimanche 4 juillet 2021. Il sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00.

Aucun candidat n'ayant été élu au premier tour, chaque candidat est automatiquement candidat au second tour. Il n'y a donc pas lieu à nouveau dépôt de candidature au second tour pour ces candidats. Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, aucun nouveau candidat ne peut se présenter.

En application de l'article L. 2121-36 du code général des collectivités territoriales, le Préfet de l'Hérault a institué une délégation spéciale chargée d'administrer la commune et d'organiser le nouveau scrutin.

Pour tout renseignement concernant ce scrutin, il convient de s'adresser à la : sous-préfecture de Lodève au 04 67 88 34 26

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2